

Devenez animateur  
de **loisir sportif**

**CQPS**

**Diplôme professionnel multisports  
et tous publics**

**3 options pour une large gamme d'activités**

- **Activités gymniques d'entretien et d'expression :**  
Technique cardio, renforcement musculaire, techniques douces, activités d'expression.  
OU
- **Activités de randonnée de proximité et d'orientation :**  
Vélo loisir, randonnée pédestre, rollers, orientation.  
OU
- **Jeux sportifs et jeux d'opposition :**  
Arts et éducation par les activités physiques d'opposition, jeux de raquettes, jeux de ballons.

**Conditions d'entrée en formation**

- Etre âgé au minimum de 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
- Etre titulaire de l'Attestation de la Prévention et Secours niveau 1 (PSC1), anciennement AFPS ;
- Présenter une attestation de pratique d'activités sportives de loisir ou de performance dans une même famille, d'une durée minimale de 140h dans les 3 années qui précèdent l'inscription en formation.
- Satisfaire au test de sélection d'entrée en formation.

Pour toute information sur les formations et sur les dossiers VAE

Contactez votre délégation départementale UFOLEP

OU

**Comité régional Ufolep**

[www.ufolep-idf.org](http://www.ufolep-idf.org)

3, rue Récamier

75341 PARIS Cedex

Christine Cotentin

Responsable de la formation

Tél: 01 43 58 97 08

06 85 33 20 94

[ccotentin@ufolep-idf.org](mailto:ccotentin@ufolep-idf.org)

## Un diplôme pour encadrer les activités sportives contre rémunération

### Ce diplôme apporte :

- Une reconnaissance institutionnelle ;
- Une qualification professionnelle ;

### Un premier pas dans l'emploi sportif

#### Le titulaire du diplôme pourra :

- Sensibiliser, faire découvrir, initier la pratique d'activités de loisirs sportifs ;
- Exercer son activité en toute autonomie tout en restant sous la responsabilité de son employeur ;
- S'adresser à tous les publics (de la petite enfance aux seniors, y compris les publics déficients ou convalescents) ;
- Proposer des activités de loisirs variées ;
- Poursuivre sa formation vers le BPJEPS APT et AGFF (équivalence pour les UC 2 et 5).

#### Un atout pour l'employeur

- Encadrement de différents publics avec un même diplôme ;
- Encadrement de différentes activités avec le même diplôme ;
- Des compétences pour un service aux usagers sécurisé et de qualité.

## Une formation courte et individualisée pour devenir Animateur de Loisir Sportif

### Une formation adaptée

- Individualisation du parcours de formation
- Reconnaissance des compétences acquises antérieurement (VAE, allègement de formation,...)
- Contenus de formation dynamiques et attractifs

### Une formation en alternance

#### 7h de sélection / positionnement

Définition du parcours individuel de formation.

#### 108h de formation réparties en 3 unités de compétences :

- Connaître les publics et l'environnement ;
- Préparer, animer, encadrer une action d'animation ;
- S'approprier et maîtriser les techniques et les outils de l'activité.

50h dans une structure accompagné par un tuteur expérimenté.

### La certification

La certification des 3 UC se déroulera comme suit :

- **UC1** : Epreuve théorique - présentation d'un dossier
- **UC2 et UC3** : Epreuve pratique de mise en situation d'animation.